

COMMUNE DE



FRESQUIENNES

MAIRIE DE FRESQUIENNES

2017-10-01-03 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2016.

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 ;

Le Maire propose à l'Assemblée de voter comme suit :

Inscription au budget 2016	Proposition de vote
Chapitre 20 : 3 000€	750€
Chapitre 21 : 213 000€	53 250€
Chapitre 23 : 35 000€	8 750€
Total	62 750€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2016 comme susmentionné.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Le registre dûment signé, pour extrait
Conforme,

Le Maire,

Nicolas OCTAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Publiée le : 18 JAN. 2017

Transmise au Représentant de l'Etat le : 18 JAN. 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif situé 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans les deux mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les deux mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte. Etant précisé qu'au terme d'un délai de deux mois d'absence réponse, cette dernière vaut rejet.

Correspondance : Monsieur le Maire, Mairie de Fresquiennes – 41, rue du centre 76570 FRESQUIENNES

☎ : 02.35.32.51.92 📠 : 02.35. 23.07.20 courriel : mairiedefresquiennes@orange.fr